# Alpes de Haute Provence **AUBIGNOSC**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du 09 juin 2020

 Membres en exercice :
 15

 Présents :
 12

 Votants :
 13

DCM N°36/2020

---- L'an deux mille vingt le neuf juin à 18 heures 15

le conseil municipal de la commune d'AUBIGNOSC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la **salle des fêtes** de la commune sous la présidence de Monsieur René AVINENS, Maire.

--- Date de la convocation : 02 juin 2020

#### Membres présents :

MMes & MM. AVINENS René, ROBERT Frédéric, TURCAN Nicole, DELMAERE Christian, CHAILLAN André, SECHEPINE Elisabeth, LATIL Yves, DANEL Mauricette, MACCARIO Fabrice, LERDA Serge, ARMINGOL Elisabeth et WEBER Hélène.

Envoyé en préfecture le 10/06/2020 Recu en préfecture le 10/06/2020

eçu en prefecture le 10/06/202

offiché le

ID: 004-210400131-20200609-202036FORETS-DE

<u>Absent(s) excusé(s)</u>: **ISNARD** Wilfried, **WALCZAK** Franck et **MARTINELLI** Nicolas

Pouvoirs : WALCZAK Franck à AVINENS René

Secrétaire de séance : Frédéric ROBERT

## <u>OBJET</u>: ADHESION A L'ASSOCIATION des « COMMUNES FORESTIERES » et DESIGNATION DES DELEGUES

---- Monsieur le maire présente aux membres du conseil municipal l'association des « Communes forestières ». En tant qu'élus, les conseillers sont gestionnaires d'un patrimoine forestier à préserver et valoriser, responsable de la gestion des risques, prescripteur public pour l'utilisation de bois dans les projets de bâtiments et d'équipements. Les Communes forestières accompagnent les collectivités à la mise en œuvre des politiques forêt-bois. Leurs principales actions menées sont :

- Faire valoir les intérêts des communes et les représenter auprès des instances locales et nationales ainsi que des partenaires de la filière forêt-bois ;
- Faire reconnaître le rôle d'élu : aménageur du territoire, producteur de bois, maître d'ouvrage, prescripteur dans l'utilisation du bois comme matériau et énergie;
- Former les communes avec la mise en place de formations de proximité sur des thématiques qui les intéressent ;
- Les accompagner dans la mise en œuvre de leurs projets avec le maintien d'emplois de proximité en favorisant un approvisionnement en circuit court, en valorisant l'utilisation du bois local et en agissant pour l'adaptation des forêts face à l'urgence climatique.

---- Monsieur le maire propose d'adhérer à cette association ; le montant de la cotisation annuelle est 380 €. Il convient de désigner 1 déléqué titulaire et 1 déléqué suppléant.

### ---- Après en avoir délibéré à l'unanimité, Le Conseil Municipal :

- \* **DECIDE** d'adhérer à l'association des communes forestières
- \* **<u>DÉSIGNE</u>**: Yves LATIL en qualité de membre titulaire et Christian DELMAERE en qualité de membre suppléant
- \* **AUTORISE** le maire à procéder aux démarches nécessaires à cette adhésion et signer tous documents s'y rapportant.
- -- Fait et délibéré à AUBIGNOSC, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME Le maire,

René AVINENS